

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2021  
DE LA VILLE D'AMILLY**

Le Compte Administratif comporte deux parties : la section de fonctionnement qui recense les ressources et les charges liées à la gestion des services de la Ville, et la section d'investissement qui reprend les ressources de financement et les dépenses réalisées sous forme de travaux et d'acquisitions.

Le Compte Administratif, pour une année donnée, permet de constater que les ressources allouées dans le cadre des budgets ont bien été utilisées conformément aux prévisions de fonctionnement des services et de réalisation des investissements.

Il est rappelé que les résultats de l'exercice 2021 du Compte de Gestion du Budget Principal établis par Madame BREGÈRE-MAILLET, Comptable Publique, sont concordants avec ceux du Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Ville, tant en section d'Investissement qu'en section de Fonctionnement.

Le total du Compte Administratif 2021 concernant les opérations réalisées, avant prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement, est de :

	Recettes	Dépenses	Soldes 2021	Soldes 2020	Soldes 2019
<b>Section de Fonctionnement</b> (Hors 002)	20 223 275,93 €	17 691 461,34 €	2 531 814,59 €	4 089 585,42 €	3 891 981,99€
<b>Section d'Investissement</b> (Hors 001)	6 914 380,30 €	7 010 164,92 €	- 95 784,62 €	1 818 209,25 €	-1 359 352,39€
<b>Total</b>	27 137 656,23 €	24 701 626,26 €	2 436 029,97 €	5 907 794,67 €	2 532 629.60€

Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation : 6 988 037,23 € en 2021 (contre 5 231 245,25 € en 2020) soit une variation de +33,58%.

A ce titre, on observe un fléchissement sur les fonds propres bien que les crédits reportés restent importants. Les subventions accordées par les différents financeurs, versées en 2021, s'élèvent à 613 232 € soit une évolution de 1,98% par rapport à l'année précédente.

Concernant la section de fonctionnement, le solde de clôture est de 2 531 814,59 € soit une baisse de 38,09 % par rapport à 2020. Les recettes réelles de fonctionnement restent stables mais les dépenses réelles de la même section augmentent de 11,59 % en 2021.

Il en ressort un solde d'exécution positif de **2 436 029,97 €** (contre 5 907 794,67 € en 2020 et 2 532 629,60 € en 2019) qui provient principalement de l'augmentation des dépenses des deux sections (investissement et fonctionnement) combinée à des réalisations relativement stables des recettes.

Le résultat brut global de 2021 s'avère excédentaire de **17 572 075,24 €** soit **13 950 675,23 €** pour la section d'investissement (14 046 459,85 € en 2020 et 12 228 250,60 € en 2019) et **3 621 400,01 €** pour le fonctionnement (5 089 585,42 € en 2020 et 4 891 981,99 € en 2019).

Après intégration des restes à réaliser en investissement (18 555 934,77 € en dépenses (contre 16 028 917,44 € en 2020 et 16 597 000 € en 2019) et 2 092 801,31 € en recettes (contre 1 954 767,25 € en 2020 et 3 182 000 € en 2019)), le résultat excédentaire net global 2021 s'élève à **1 108 941,78 €** (soit reprise d'excédent d'investissement 2020 : + 14 046 459,85 € + solde investissement 2021 : - 95 784,62 € + solde des reports 2021 : - 16 463 133,46 € + solde de fonctionnement 2021 : + 3 621 400,01 €).

Ce résultat excédentaire net global représente une baisse de 78,09% par rapport au résultat constaté l'année dernière (5 061 895,08 €) soit une diminution de 3 952 953,30 €.

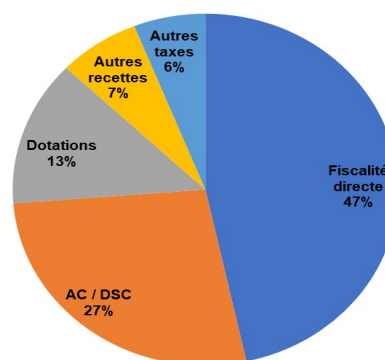
## A / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I – Recettes de fonctionnement (page 8)

Les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 20 223 275,93 € en 2021 soit une légère augmentation de 0,41% par rapport à l'année précédente (20 140 210,56 € en 2020, 20 602 893,52 € en 2019).

#### Structure des RRF en 2021 :

La structure des recettes (en montants) reste relativement stable sur l'exercice 2021, avec une prépondérance des recettes de la fiscalité directes. L'évolution des recettes de la fiscalité directe est liée à la légère augmentation des bases observée en 2021 (1,002%).



Les recettes se déclinent en trois grandes catégories :

- les produits des services, ventes pour.....	1 191 236,71 € (contre 980 662,82 € en 2020)
- les impôts et taxes pour .....	16 109 900,62 € (contre 16 536 804,55 € en 2020)
- les dotations, participations pour .....	2 710 365,21 € (contre 2 142 541,07 € en 2020)

Les impôts et taxes sont principalement constitués par :

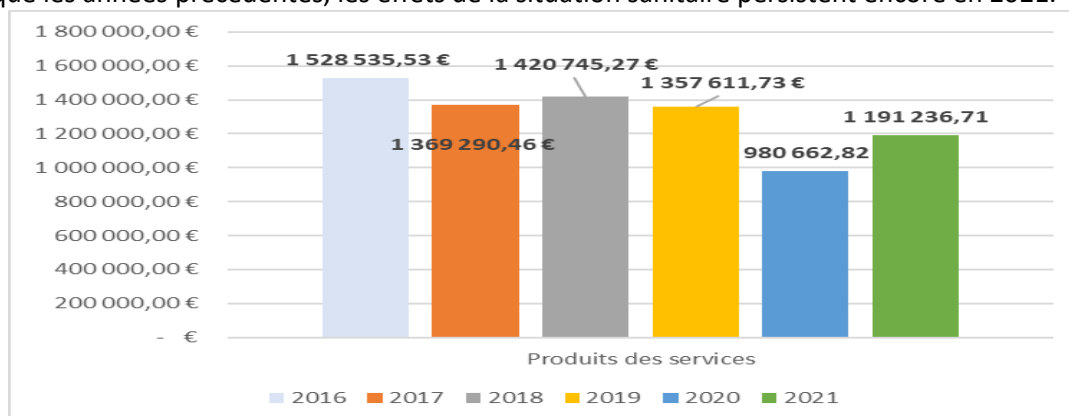
*La Taxe d'Habitation : 240 355 € à la suite de la réforme de la fiscalité (Résidences secondaires et logements vacants)*

*La Taxe Foncière Propriété Bâtie : 8 624 982 € (prévision), 8 620 216 € (régularisation bases)*

*La Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 92 519 € (prévision), 92 360 € (régularisation bases)*

Les autres recettes s'élèvent à 211 773,39 € (contre 480 202,12 € en 2020 et 554 424,81€ en 2019), dont 22 127,69 € d'opérations d'ordre (18 720,87 € en 2020 et 188 218,88€ en 2019).

Les produits des services connaissent une évolution de +21,47% par rapport à l'année précédente, évolution en dents de scie avec globalement de bons niveaux maintenus depuis 2016. L'année 2020 fait exception avec 980 662,82 € de recettes due à la crise sanitaire. La Ville n'a pas encore retrouvé les mêmes niveaux de recettes que les années précédentes, les effets de la situation sanitaire persistent encore en 2021.



Le chapitre 73 (impôts et taxes), **hors taxes locales et AME**, reste relativement stable. Les principales taxes concernées sont :

- le FPIC (Fonds de péréquation Part reversement) pour : 218 073 € (205 257 € en 2020)
- la taxe sur la publicité extérieure de : 121 450,59 € (343 050,88 € en 2020)
- la taxe sur la publicité foncière pour : 517 179,25 € (374 555,91 € en 2020)
- la taxe sur l'électricité pour : 297 717,71 € (289 730,52 € en 2020)

Concernant l'évolution des sommes reversées par l'AME, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), maintenue dans son attribution nominative jusqu'en 2020, a connu une baisse sur 2019 liée à la revalorisation annuelle au titre des critères retenus (*population DGF, Potentiel Financier/revenu par habitant, croissance économique, km de voirie, dépenses de fonctionnement, logements sociaux*). Elle connaît à nouveau une baisse en 2021 de 4,12%.

Pour ce qui concerne l'Attribution de Compensation (AC), elle est stable depuis 2016 pour un total de 5 138 498 €.

	DSC			AC			FPIC		
	Montant	Evolution	%	Montant	Evolution	%	Montant	Evolution	%
2013	700 870			5 221 537			-37 950		
2014	546 680	-154 190	-22,00%	5 221 537	0	0,00%	19 413	57 363	-151,15%
2015	511 345	-35 335	-6,46%	5 195 998	-25 539	-0,49%	13 942	-5 471	-28,18%
2016	352 023	-159 322	-31,16%	5 138 498	-57 500	-1,11%	-7 688	-21 630	-155,14%
2017	353 830	1 807	+0,51%	5 138 498	0	0%	-42 161	-34 473	448,40%
2018	387 210	33 380	9,43%	5 138 498	0	0,00%	-48 916	-6 755	16,02%
2019	363 828	-23 382	-6,04%	5 138 498	0	0,00%	-19 296	29 620	-60,55%
2020	363 828	0	0,00%	5 138 498	0	0,00%	-5 574	13 722	-71,11%
2021	348 841	-14 987	-4,12%	5 138 498	0	0,00%	25 772	20 198	

S'agissant de l'ensemble des taxes sur la propriété, elles s'élèvent à 9 414 709 € en 2021 contre 9 818 947,50 € en 2020. Les allocations compensatrices versées par l'Etat à la suite des différentes exonérations qu'il a imposé aux collectivités territoriales représentent 1 081 643 € (518 189 € pour 2020 et 486 124 € pour 2019, liée essentiellement à la Taxe d'Habitation). Les recettes totales perçues au titre des taxes locales, y compris la compensation fiscale, connaissent une augmentation totale de 159 215,50 € (1,54%).

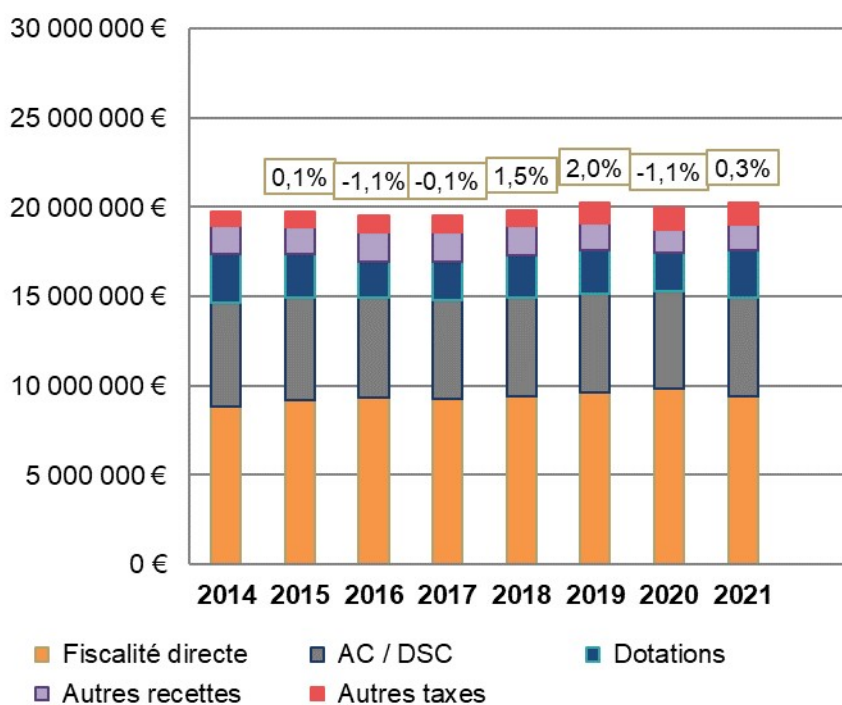
A côté de ces taxes, on retrouve habituellement les dotations et participations au chapitre 74, déduction faite des montants de la compensation de l'Etat, pour 1 628 722,21 € (1 624 352,07 € en 2020). Ce chapitre connaît une stabilité entre 2020 et 2021. Il est composé principalement :

- Des participations de l'Etat : 232 132,91€ (184 632,27 € en 2020)
- Des dotations régionales : 125 291,47 € (115 502,58 € en 2020)
- Des dotations départementales : 61 562,86 € (59 250,05€ en 2020)
- Des participations de la CAF : 774 986,75 € (777 756,668 € en 2020)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 238 412 € contre 294 310 € en 2020, soit une diminution de 55 898 € (-18,99 %) (cf. tableau ci-dessous).

	Attribution		
	Montant	Evolution	%
2013	1 640 955	-26 270	-1,58%
2014	1 501 632	-139 323	-8,49%
2015	1 095 645	-405 987	-27,04%
2016	741 433	-354 212	-32,33%
2017	496 369	-245 064	-33,05%
2018	423 059	-73 310	-14,77%
2019	338 195	-84 864	-20,06%
2020	294 310	-43 885	-12,98%
2021	238 412	-55 898	-18,99%

### Evolution des principales recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)



Les autres postes de recettes n'appellent pas d'observations particulières, hormis une baisse des produits exceptionnels due essentiellement à la diminution des produits de cessions des immobilisations (- 94 201€).

### II – Dépenses de fonctionnement (page 8)

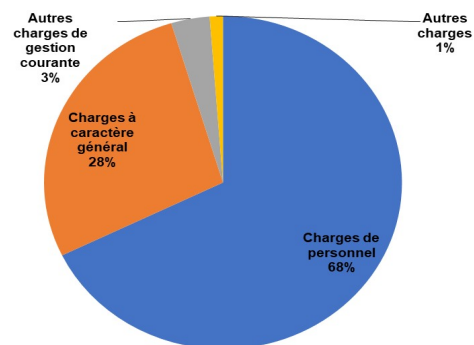
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17 691 461,34 € contre 16 050 625,14 € en 2020. Elles augmentent de 10,22% (1 640 836,20€).

Les dépenses se déclinent en trois grandes catégories :

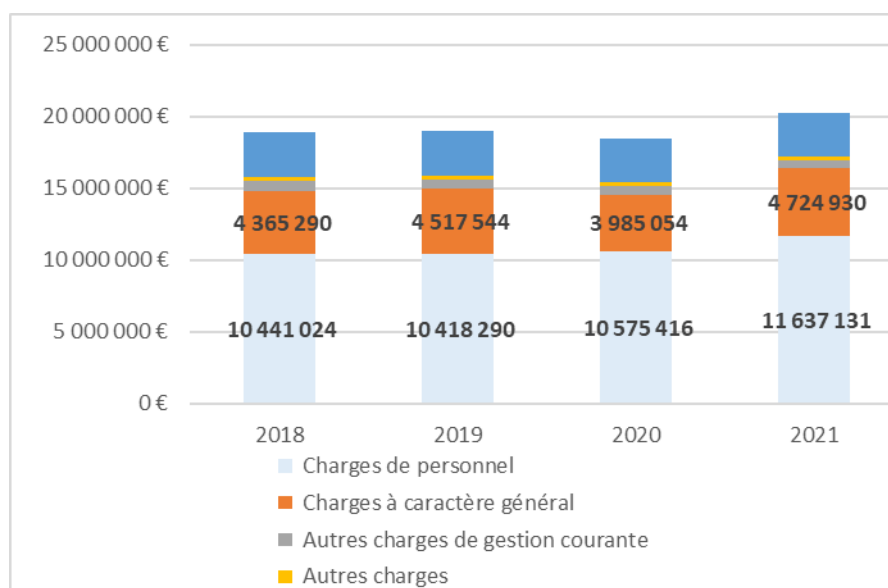
- les charges à caractère général pour ..... 4 724 929,61 € (contre 3 985 054,32 € en 2020)
- les charges de personnel pour..... 11 637 131,30 € (contre 10 575 416,27 € en 2020)
- les autres charges de gestion courante pour ..... 597 493,04 € (contre 603 929,25 € en 2020)

#### Structure des DRF en 2021 :

Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et de leur mode de gestion. Une évolution du chapitre égale à l'inflation implique une stabilité de la consommation réelle de charges à caractère général.



### Evolution des principales dépenses réelles de fonctionnement (hors cessions)



La hausse importante du chapitre 011 à partir de 2021 (18,57%) peut s'expliquer par l'augmentation :

- ✓ des dépenses en fournitures d'entretien : + 71,66%, la crise sanitaire a entraîné une hausse des achats pour les besoins de désinfection au quotidien,
- ✓ des prestations de services : + 110,09%, dues essentiellement à l'augmentation des frais du ramassage scolaire de 104,87% et des dépenses d'entretien des espaces verts de 105,41%
- ✓ des dépenses relatives à la voirie communale et les réseaux : + 37,99%, nous enregistrons essentiellement une augmentation des réfections ponctuelles de voiries ainsi que la création de signalétique en 2021
- ✓ des dépenses de maintenance y compris l'informatique : + 13,96%
- ✓ du reversement effectué au profit de l'AME pour les dépenses relatives au RGPD : + 18 862,67 €
- ✓ des admissions en non-valeur et des créances éteintes : 255,79% et 425,43% respectivement
- ✓ de la contribution au fonds d'insertion des personnes handicapés : + 13 209,57 €

La masse salariale enregistre une augmentation de +10,04 % (+ 1 061 715,03 € par rapport à 2020).

En effet, l'augmentation du SMIC de 2,2% depuis octobre dernier, la réorganisation de certains services avec le recrutement de profils plus expérimentés et la généralisation du temps complet pour les agents d'entretien ont généré une augmentation de la masse salariale en plus de l'effet glissement vieillesse technicité (GVT).

Concernant les autres postes de dépenses réelles, ils n'appellent pas d'observations particulières hormis d'être globalement en diminution par rapport à l'an passé.

Notons également pour les opérations d'ordre de dotations aux amortissements un montant total de 477 499,87 € en 2021 contre 525 512,49 € en 2020 soit une baisse de 9,14 %.

L'inflation constatée au dernier trimestre 2021 a fortement augmenté atteignant 3,4% d'après l'INSEE. Le pic d'inflation pourrait se prolonger si les tensions actuellement observées sur les prix des intrants dans la production duraient plus longtemps que prévu ou si les prix de l'énergie augmentaient à nouveau. À moyen terme, la trajectoire de l'inflation dépendra de la transmission des hausses de prix aux salaires, et réciproquement.

Ces effets ont généré une augmentation conséquente des dépenses de la Ville, augmentation qui se poursuivra en 2022 voire 2023 en fonction de l'évolution de la situation économique mondiale.

## B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I – Recettes d'investissement (pages 9/10)

Elles s'élèvent à 6 914 380,30 € (contre 7 073 508,37 €, Hors excédent d'investissement). Elles sont constituées principalement par les ressources suivantes que sont :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé (2020 : 3 891 981,99 €) :	4 000 000,00 €
- les subventions/prêts d'investissement (2020 : 843 328,17 €) :	613 231,76 €
- les dotations fonds divers/réserves et recettes diverses :	1 773 993,67 €
Dont FCTVA pour 1 576 857 €	
TLE/TA pour 197 136,67 € (2020 :174 097,22 €)	
- les opérations d'ordre : transfert entre sections :	527 154,87 €

### II – Dépenses d'investissement (page 9)

Le montant global des dépenses d'investissement s'élève à 7 010 164,92 € (contre 5 255 299,12 € en 2020 et 6 468 031,56€ en 2019) et se répartit en trois grandes catégories :

➤ Des dépenses d'investissement financées par les ressources propres de la Ville à hauteur de :	6 843 164,26 €
➤ Des opérations réalisées sous mandat dont le montant est de :	35 695,56 €
Il s'agit principalement de travaux réalisés pour le compte de l'AME, notamment de construction d'un Stand de tir.	
➤ Des opérations diverses pour :	131 305,10 €
✓ Annuité en capital du prêt CAF (Maison Petite Enfance, ALSH Pailleterie) pour 75 000,00 €	
✓ Reversement de la Taxe Aménagement pour 33 564,91 €	
✓ Restitution de dépôts de garantie pour 612,50 €	
✓ Opérations d'ordre patrimoniales/Divers pour 22 127,69 €	

Ces résultats montrent que les opérations réalisées au cours de l'exercice 2021 se distinguent de ceux de l'exercice 2020 :

- par une augmentation des réalisations en matière de travaux pour les dépenses d'investissement. Il s'agit ici de dépenses relatives aux réceptions des bâtiments (garderie périscolaire du Clos Vinot...) et de la finalisation de certains chantiers, le rythme des paiements s'est accéléré en 2021 ;
- concernant les ressources perçues en investissement, elles sont de 2 914 380,30 € en 2021 contre 3 181 526,38 € en 2020. Des soldes de subventions non encaissés du fait du décalage entre l'enregistrement de la recette et son réel versement sont partiellement récupérés en plus du FCTVA sur les opérations d'investissement.
- par une augmentation des réalisations globales en termes de dépenses réelles de fonctionnement (11,59%).

De ce fait, après prise en compte des « restes à réaliser en investissement », le résultat net global 2021 est **excédentaire de 1 108 941,78 €** permettant ainsi d'alimenter le financement du budget supplémentaire 2022.

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		1 089 585,42 €	1 089 585,42 €
Prévisions 2021	19 471 544,60 €	21 195 948,00 €	
Réalisation 2021	17 691 461,34 €	20 223 275,93 €	2 531 814,59 €
Taux de réalisation	90,86%	95,41%	
<b>Résultat net</b>			<b>3 621 400,01 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		14 046 459,85 €	14 046 459,85 €
Prévisions 2021	26 019 575,00 €	24 295 171,60 €	
Réalisation 2021	7 010 164,92 €	6 914 380,30 €	-95 784,62 €
Taux de réalisation	26,94%	28,46%	
<b>Résultat net</b>			<b>13 950 675,23 €</b>
TOTAL SECTIONS EN MOUVEMENTS BUDGETAIRES	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		15 136 045,27 €	15 136 045,27 €
Prévisions 2021	45 491 119,60 €	45 491 119,60 €	
Réalisation 2021	24 701 626,26 €	27 137 656,23 €	2 436 029,97 €
Taux de réalisation	54,30%	59,65%	
<b>Résultat brut</b>			<b>17 572 075,24 €</b>
Restes à réaliser	18 555 934,77 €	2 092 801,31 €	-16 463 133,46 €
<b>Résultat net</b>			<b>1 108 941,78 €</b>

Concernant l'épargne disponible, la variation du Fonds De Roulement ( FDR) et l'encours de la dette, les montants sont les suivants :

<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 947 320,56 €</b>
<b>EPARGNE BRUTE ( CAF)</b>	<b>3 036 841,77 €</b>
<b>EPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>2 961 841,77 €</b>

<b>Fonds de roulement AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021</b>	<b>19 136 045 €</b>
<b>Fonds de roulement AU 31 DECEMBRE 2021</b>	<b>17 572 075 €</b>

<b>ENCOURS DE DETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>726 290 €</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>651 290 €</b>

**Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le Compte Administratif 2021 du budget principal de la Ville.**



